

SHIPPAGAN

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

DATE : Le 6 mai 2024

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Kassim Doumbia (maire). Armand Caron (maire suppléant), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Nathalie Robichaud (conseillère), Marie-Lou Noël (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Eda Roussel (conseillère), Elise Roussel (directrice générale et greffière), Pierre S. Doiron (directeur général adjoint) et Joannie Larocque (adjointe administrative).

ABSENT : Aucun

PUBLIC : 17 citoyens et 2 journalistes.

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19h01

2. Divulgateion de conflit d'intérêts

La conseillère Marie-Lou Noël a un conflit d'intérêts au point 8.6. Gala Igor.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux:

4.1 Réunion ordinaire du 2 avril 2024

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Laurent Robichaud que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 avril 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Réunion extraordinaire du 30 avril 2024

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 30 avril 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

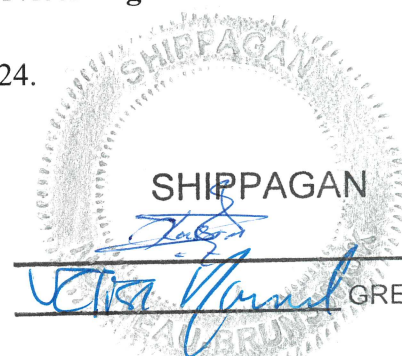

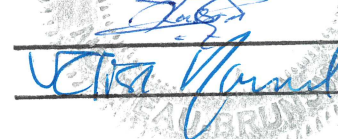
5. Suivi des procès-verbaux

La greffière mentionne que tous les suivis ont été faits.

6. Correspondance

6.1. Rapport des permis par la Commission des services régionaux Péninsule acadienne – avril 2024

La greffière a fait état des permis pour les mois d'avril 2024.


SHIPPAGAN


MAIRE
GREFFIÈRE

6.2. Autre

Le conseil a reçu une correspondance de Melanie Darvrau de l'Université de Moncton, Campus de Shippagan pour exprimer sa profonde gratitude envers la municipalité pour la contribution financière au stage du Centre Hospitalier Universitaire Sainte-Justine en offrant aux étudiants une expérience d'apprentissage inestimable. Les effets de l'engagement de la municipalité se feront bien sentir bien au-delà de ce stage influençant positivement le parcours académique et professionnel de chaque bénéficiaire.

La municipalité a reçu une correspondance de l'honorable Gary Crossman, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du N.-B. Monsieur Crossman remercie la municipalité pour la mise à jour soumise le 10 avril 2024 concernant le projet de restauration des dunes de Le Goulet. La mise à jour comprend une indication que la municipalité n'a pas l'intention d'aller de l'avant avec le projet original de recharge en sable des dunes et veut évaluer toutes les solutions possibles avant de proposer une modification au projet, si nécessaire. Étant donné ces faits et conformément au paragraphe 17(2) du Règlement sur les études d'impact sur l'environnement – Loi sur l'assainissement de l'environnement, l'arrêté susmentionné est annulé, car le ministre est convaincu que la violation en question a été ou sera corrigée et qu'elle ne se reproduira pas.

Le conseil a reçu une correspondance de Lisa Fauteux, Directrice de Verts Rivages, afin de remercier les membres du conseil et la municipalité de Shippagan pour l'octroi de 11 000 \$ en formule pont financier à Verts Rivages. La directrice de Verts Rivages mentionne que cet appui a été indispensable pour maintenir leur capacité à livrer à terme de ce projet de cartographie et de recherche qu'elle croit vraiment sera d'un grand service à la municipalité et à la région en général qui fait face aux mêmes ou similaires défis. Notamment en lien avec la montée du niveau relatif de la mer. M^{me} la directrice de Verts Rivages invite le conseil de prendre rendez-vous afin de créer un espace de partage et de transfert sur les éléments clés de leurs recherches et travaux.

Le conseil a reçu une correspondance provenant de Courtney Griffin, gestionnaire principale, personnes et culture de la fondation des maladies de cœur et AVC du Nouveau-Brunswick. Mme Griffin avise la municipalité de la campagne annuelle de porte-à-porte de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC qui est prévue en mai, et ce jusqu'à septembre 2024. L'argent recueilli au cours de ces mois permet à la Fondation de continuer à financer sa mission, laquelle consiste à prévenir les maladies cardiaques, à préserver la vie et à favoriser le rétablissement. La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC est active à l'échelle du Nouveau-Brunswick, comme en témoignent des programmes et des initiatives dans les écoles, les lieux de travail et les collectivités.

Le conseil a reçu une correspondance de Denise Haché, directrice des services aux étudiants de l'Université de Moncton campus de Shippagan afin d'exprimer leurs sincères remerciements pour la bourse d'études qui a été généreusement accordée au nom de la municipalité. Recevoir cette bourse représente certainement bien plus qu'une simple aide financière pour les étudiants, c'est une affirmation de confiance envers leur institution et envers les étudiants de l'UMCS. Pour l'année académique 2023-2024, les personnes suivantes ont pu bénéficier de la bourse Ville de Shippagan : Joline Robichaud de Pointe-Brulée, a reçu une bourse d'un montant de 1500 \$, elle est inscrite au programme B. Science infirmière et Tomas Guy Roy de Shippagan a reçu une bourse de 1000 \$, il est inscrit au programme BEPBED maj. Éducation physique.

7. Parole aux élus

Les élus prennent la parole pour parler de leurs dossiers respectifs.

8. Affaires nouvelles

8.1. Études des objections – projet mini maisons sur pilotis – 1^{re} Rue

La greffière fait la présentation du projet de mini maisons sur pilotis et mentionne qu'aucune objection n'a été reçue.

8.2. Première lecture par son titre de l'arrêté 77-2024-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté n°77-2024-01 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 77-2024-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Laurent Robichaud que l'arrêté n°77-2024-01 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. Première lecture par son titre de l'arrêté 78-2024-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté n°78-2024-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5. Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 78-2024-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté n°78-2024-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6. Demande de commandite – Gala Igor

Le conseil a reçu une demande de commandite du Conseil des élèves de l'école Marie-Esther dans le cadre de leur traditionnel Gala Igor qui aura lieu le 4 juin prochain. Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud de leur octroyer un don de la valeur de la location de la salle du Centre des Congrès de la Péninsule acadienne, soit un montant de 450\$ plus taxe dans le cadre de cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7. Demande de don – École l'envolée

La municipalité a reçu une demande de don de la part de l'école l'Envolée pour l'achat de matériel pédagogique dont des iPads, une SMART TV et pour la mise à niveau de la cuisine des apprenants. Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Eda Roussel d'octroyer un montant de 1 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8. Octroi du contrat pour le lignage des rues municipales

À la suite de l'appel d'offres par invitation effectué par la municipalité pour les travaux de lignage des rues municipales, 2 soumissions ont été reçues, Pro Jet Maintenance Inc, un montant de 21 680 \$ plus taxe et Four Seasons Sports, 14 000 \$ plus taxe. Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé du conseiller Armand Caron d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Four Seasons Sports pour la somme de 14 000 \$ plus taxe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9. Octroi du contrat pour le marquage des rues et des stationnements

À la suite de l'appel d'offres par invitation effectué par la municipalité pour les travaux de marquage de rues et des stationnements, 1 seule soumission a été reçue, celle de Pro Jet Maintenance Inc, pour un montant de 48 814 \$ plus taxe. Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé du conseiller Armand Caron d'octroyer le contrat au à Pro Jet Maintenance Inc. pour la somme de 48 814 \$ plus taxe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10. Demande d'approbation de lotissement – Jessy Lajeunesse

Conformément à l'article 17 de l'Arrêté de lotissement de la municipalité de Shippagan, chaque lotissement ayant un accès privé doit avoir l'agrément de la municipalité par voie de résolution avant d'être approuvé. Le conseil municipal ayant pris connaissance du dossier de lotissement de Jessy Lajeunesse, il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que le conseil municipal de Shippagan approuve le projet de lotissement tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11. Changement aux nominations des agents chargés de l'exécution des arrêtés

Proposé par la conseillère Marie-Lou Noël.

Appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud


ATTENDU QUE conformément à l'article 72 de la *Loi sur la gouvernance locale*, LN-B 2017, c 18, le conseil peut nommer des agents chargés de l'exécution des arrêtés pour le gouvernement local et déterminer leurs mandats.

IL EST RÉSOLU qu'en plus des personnes nommées lors de la réunion extraordinaire du 26 juillet 2023, que la personne suivante soit nommée individuellement comme agente chargée de l'exécution des arrêtés pour le gouvernement local :

- a) Claudie DUGUAY.

IL EST RÉSOLU que les personnes suivantes ne soient plus nommées comme agents chargés de l'exécution des arrêtés pour le gouvernement local :

- a) Jordan NOWLAN;
- b) Marc-André ALBERT.



 SHIPPAGAN
 MAIRE
 GREFFIÈRE

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'agent chargé de l'exécution des arrêtés (agent) soit employé pour la préservation et le maintien de la paix publique.

ET QUE les fonctions, pouvoirs, autorités et immunités de l'agent sont les suivants :

- a) L'agent a les pouvoirs définis à l'article 14(3) de la *Loi sur la police*, LN-B 1977, c P-9.2.
- b) L'agent a le devoir de faire respecter tous les règlements du Gouvernement local.
- c) L'agent a l'autorité légale d'enquêter sur les contraventions, d'effectuer des inspections, de pénétrer sur des biens-fonds, des bâtiments et autre structure, d'émettre des billets, de déposer des informations, de signifier des documents, d'émettre des demandes, des ordres et d'effectuer toutes les autres tâches et fonctions, conformément à toutes les articles et règlements applicables de la *Loi sur la gouvernance locale*, LN-B 2017, c 18.
- d) L'agent est autorisé à exercer sa discrétion dans le cadre de ses fonctions.
- e) L'agent est un fonctionnaire chargé de l'exécution de la loi et est protégé en vertu de la *Loi sur la protection des personnes chargées de l'exécution de la loi*, LRN-B 2011, c 210.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la nomination susmentionnée se poursuit tant que l'agent est employé ou retenu par le gouvernement local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.12. Proclamation – Semaine de la sensibilisation à la situation des personnes handicapées

Proposé par le maire Kassim Doumbia
Appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel

Considérant que la municipalité de Shippagan s'engage à favoriser chez les citoyens ayant des handicaps la pleine participation aux ressources de notre communauté, et

Considérant que de nombreuses personnes vivant avec des handicaps font face à des obstacles dans les domaines de l'emploi, d'accès à l'information, des transports, du logement, de l'éducation, des loisirs, et d'autres supports reliés aux handicaps ; et

Considérant que nous croyons que plus de citoyens handicapés devraient avoir la chance d'accéder les soutiens reliés aux personnes handicapées nécessaires pour accroître leurs perspectives au Nouveau-Brunswick ; et

Considérant que nous appuyons le thème « Accessibilité = Inclusion »;

À ces causes, sachez que, je, Kassim Doumbia, Maire de Shippagan demande à la population de participer avec notre Conseil aux démarches visant à reconnaître les personnes handicapées et au rôle qu'elles peuvent jouer dans notre communauté par la tenue de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, du 26 mai au 1er juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot du maire

Le maire fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 20h32.

11. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 20h40.